

**Séance ordinaire du 12 août 2024
19h00**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 12 août 2024 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Guy Dupuis

Madame la conseillère : Noémi Robitaille

Messieurs les conseillers : Richard Baril
Nicolas Goulet
Jean-François Jodoin
Jean-Luc Boisclair

Est absente, Mme. la conseillère Marie-Pier Bourassa
Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le Maire Guy Dupuis.

Est aussi présent, Francis Baril, Directeur général/ greffier trésorier

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

(2) Adoption de l'ordre du jour
2024-08-72

Il est proposé par Richard Baril secondé par Noémi Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel que présenté ci-dessous.

1-Ouverture de la séance.

2-Adoption de l'ordre du jour.

3-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

4-Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés, des salaires et des paiements aux fournisseurs pour la période du 11 juin au 12 août 2024.

5- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-130 dans le cas où il y aurait un surplus et qui serait affecté aux besoins administratifs.

6- Résolution demandant de créer un fond réservé affecté au paiement de la dette du projet de la phase 2 et provenant de la vente des terrains industriels.

7- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 12-190-10 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins de la vente d'essence.

8- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-220 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins du service incendie.

9- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-230 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins du service de la voirie.

10-Résolution acceptant une dépense de 2889.07\$ ce qui représente la mise de fond RERCQ.

11- Résolution octroyant aux entreprises Sarigo le contrat de déneigement pour la municipalité de Sainte-Perpétue.

12- Avis de motion concernant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Perpétue à propos de la cartographie des zones à risque de glissement de terrain.

13- Appui au club FADOQ de Sainte-Perpétue.

14-Période de questions.

15- Levée de l'assemblée.

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024

2024-08-73

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Jean-Luc Boisclair et résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2024 tel que rédigé.

(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 11 juin au 12 août 2024 et paiement aux fournisseurs en date du 12 août 2024.

2024-08-74

Considérant que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 12 août 2024;

En conséquence, Il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'autoriser les comptes à payer d'un montant de 775 712.67\$

(5) Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-130 dans le cas où il y aurait un surplus et qui serait affecté aux besoins administratifs.

2024-08-75

Considérant que la municipalité souhaite créer un fond réservé pour le compte 02-130;

Considérant que la municipalité souhaite y affecter les surplus qui seraient dédiés aux besoins administratifs;

En conséquence, Il est proposé par Noémi Robitaille secondé par Jean-Luc Boisclair et résolu par ce conseil de créer un fond réservé pour le compte 02-130 qui serait affecté aux besoins administratifs.

6- Résolution demandant de créer un fond réservé affecté au paiement de la dette du projet de la phase 2 et provenant de la vente des terrains industriels.

2024-08-76

Considérant que la municipalité souhaite créer un fond réservé au paiement de la dette du projet de la phase 2;

Considérant que la municipalité souhaite y affecter les revenus provenant de la vente des terrains industriels;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Richard Baril et résolu par ce conseil de créer un fond réservé qui sera affecté au paiement de la dette du projet de la phase 2.

7- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 12-190-10 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins de la vente d'essence.

2024-08-77

Considérant que la Municipalité souhaite créer un fond réservé pour le compte 12-190-10;

Considérant que la municipalité souhaite y affecter les surplus relatifs à la vente d'essence;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Boisclair, secondé par Noémi Robitaille et

résolu par ce conseil de créer un fond réservé pour le compte 12-190-10 qui sera affecté aux besoins de la vente d'essence.

8- Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-220 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins du service des incendies.
2024-08-78

Considérant que la municipalité souhaite créer un fond réservé pour le compte 02-220;

Considérant que la municipalité souhaite y affecter les surplus qui seraient dédiés aux besoins du service des incendies;

En conséquence, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Richard Baril et résolu par ce conseil de créer un fond réservé pour le compte 02-220 qui sera affecté aux besoins du service des incendies.

(9) Résolution demandant de créer un fond réservé pour le compte 02-320 dans le cas où il y aurait un surplus et celui-ci serait affecté aux besoins du service de la voirie.
2024-08-79

Considérant que la municipalité souhaite créer un fond réservé pour le compte 02-320;

Considérant que la municipalité souhaite y affecter les surplus qui seraient dédiés aux besoins du service à la voirie;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Boisclair, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil de créer un fond réservé pour le compte 02-320 qui sera affecté aux besoins du service de la voirie.

(10) Résolution acceptant une dépense de 2889.07\$ ce qui représente la mise de fond RERCQ
2024-08-80

Considérant que la Municipalité de Sainte-Perpétue :

1. **est** favorable aux projets de production d'énergie, à partir de sources renouvelables, tels que les éoliennes, l'énergie solaire, l'hydrogène vert, et autres élaborés pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, et ce, en conformité aux grands objectifs du « *Plan de transition écologique* » de la MRC de Nicolet-Yamaska, auquel la municipalité a donné son appui;
2. **appuie** le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Nicolet Yamaska, adopté à la majorité à la séance publique du 20 mars 2024;
3. **reconnait** l'importance de la mission du RERCQ, soit : **Analyser et synthétiser les informations pertinentes concernant les différentes possibilités de développement d'énergies renouvelables sur notre territoire et informer et rassurer la population en démystifiant les sources d'énergies renouvelables et leurs impacts;**
4. **approuve** l'établissement du siège social du Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec au 1300, rue Principale à Aston-Jonction GOZ 1A0;
5. **reconnait** la nécessité d'investir financièrement à un fonds commun dédié aux travaux du Regroupement pour tout service utile, à la hauteur d'un montant approuvé par l'ensemble des municipalités adhérentes et qui sera déterminé selon

les modalités standards du calcul de quote-part sur la base de la RFU des municipalités participantes :

6. **accepte** l'adhésion initiale au RERCQ pour la somme de 2889.07\$ établi selon la richesse foncière uniformisée de la Municipalité dont le montant total s'élève à 30 000\$;
7. **est** favorable à l'implantation de projets d'énergie renouvelables sur son territoire si ceux-ci sont conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ainsi qu'à ceux de la MRC et de la Municipalité;
8. **s'engage** à respecter les règles de fonctionnement du RERCQ, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à l'éthique.

En conséquence, il est proposé par Richard Baril, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil que la Municipalité de Sainte-Perpétue adhère au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec et y contribue financièrement.

(11) Résolution octroyant à Entreprise Sarigo le contrat de déneigement de la municipalité de Sainte-Perpétue .

2024-08-81

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour le déneigement de ses routes;

Considérant les soumissions reçues ;

Soumissionnaire	Prix
Entreprise Sarigo	126,615.07\$ taxes incluses
Lemire et Poirier	199,918.53\$ taxes incluses

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'octroyer le contrat de déneigement de la municipalité de Sainte-Perpétue à entreprise Sarigo.

(12) Avis de motion et premier dépôt de règlement concernant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Perpétue à propos de la cartographie des zones à risque de glissements de terrains.

2024-08-82

Avis de motion et le premier dépôt du règlement est par la présente donné par Richard Baril, secondé par Jean-François Jodoin à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2024-03 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Perpétue (règlement 2016-02) de façon à intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ainsi qu'à une nouvelle cartographie.

(13) Appui au club FADOQ de Saite-Perpétue

2024-08-83

Considérant que le Club Fadoq de la municipalité de Sainte-Perpétue contribue grandement à maintenir en place des activités de qualité pour tous les aînés;

Considérant que la municipalité de Sainte-Perpétue supporte le Club Fadoq depuis sa fondation;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'appuyer le Club Fadoq de Sainte-Perpétue.

(14) Période de questions

M. le maire répond aux questions des citoyens présents.

(15) Levée de l'assemblée

2024-08-84

Il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil de lever la séance.

Guy Dupuis
Maire

Francis Baril
Directeur général

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis, Maire

